

Industrie de la bicyclette

La CSD exige que le gouvernement fédéral mette rapidement en application la recommandation du Tribunal canadien du commerce extérieur

par Normand Pépin



Le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a rendu le 1er septembre 2005 sa décision à la suite de l'enquête de sauvegarde globale de l'industrie de la bicyclette entamée le 10 février 2005. Le Tribunal recommande au ministre des Finances du Canada d'imposer une surtaxe sur les importations de bicyclettes, en provenance de Chine, des Philippines, de Thaïlande et du Vietnam, assemblées ou non assemblées, dont les roues ont un diamètre supérieur à 15 pouces, d'une valeur au détail de 400 \$ canadiens ou moins. Le taux proposé est de 30 % la première année d'application, de 25 % la deuxième année et de 20 % la troisième année.

De ce fait, le Tribunal reconnaît que les producteurs nationaux de bicyclettes ont subi un dommage grave du fait de l'augmentation des importations de bicyclettes entre 2000 et 2004. La mesure corrective proposée par le TCCE respecte les engagements du Canada face à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux divers accords de libre-échange que le Canada a signés.



Les membres du Syndicat des employés de « Les Industries Raleigh du Canada – Waterloo » (CSD) ont participé en masse à un rallye à bicyclette symbolique dans les rues de Waterloo, le 22 octobre dernier, pour presser le gouvernement à agir.

Ce rallye visait à « exiger que le ministre des Finances mette en application la surtaxe recommandée par le Tribunal et ce, le plus rapidement possible parce que, de l'avis même du Tribunal, tout retard à agir causera un dommage encore plus grand aux producteurs nationaux, ce qui mettrait en péril les emplois des travailleurs de chez nous qui sont capables de produire des vélos de qualité à condition que ce soit dans le cadre d'une concurrence loyale entre les divers producteurs de la planète » selon **Claude Faucher**, vice-président de la CSD.

« C'est beau de voir cette belle participation à la manifestation d'aujourd'hui. Ça prouve que nous sommes solidaires et que nous avons le bien être de la région à cœur », a déclaré le trésorier du syndicat, **Luc Desautels**.

« Tout ce que nous demandons au ministre, c'est de débarquer de son vélo stationnaire et prendre position en rapport avec la décision du Tribunal. Ici, on pédale pour conserver des emplois décents, et quand je vois une participation comme celle d'aujourd'hui, je ne peux que me réjouir de constater que les gens se tiennent debout, avec fierté », a conclu **Réjean Audy**, coordonnateur régional pour la CSD.

L'industrie canadienne de la bicyclette est, pour l'essentiel, basée au Québec puisque les deux principaux producteurs nationaux sont Les Industries Raleigh de Waterloo et Procycle de Saint-Georges-de-Beauce. 